

Commentaires de révision de la mise à jour de l'EE de 2006 pour le bassin Jeanne d'Arc

1. Description du projet – Un tableau de comparaison des activités réalisées en 2005 par rapport à celles qui seront effectuées en 2006 aiderait le lecteur à mieux comprendre les différents calendriers des travaux. De même, un tableau comparant les spécifications de l'équipement utilisé pendant les années précédentes (réseau de canons à air [disposition et nombre de canons dans le réseau]), niveau d'émission sonore, etc.) à celui utilisé pendant l'année en cours, en particulier pour les mises à jour des documents et les addenda, faciliterait l'accès à l'information et aiderait le lecteur à voir les modifications (le cas échéant) dans la conception du projet. Le MPO recommande que le C-TNLOHE demande à tous les exploitants de programmes sismiques pluriannuels d'adopter cette façon de faire.
2. Section 4.0, Espèces en péril – Les données sur la morue de l'Atlantique et sur le marsouin commun indiquées dans les listes des espèces figurant aux annexes 2 et 3 présentées à la page 9 sont périmées. La morue de l'Atlantique a été évaluée par le COSEPAC comme correspondant à plusieurs unités désignables. La population que l'on trouve dans la zone du projet est celle de Terre-Neuve-et-Labrador, et elle a été désignée par le COSEPAC comme étant en voie de disparition et non comme étant une espèce préoccupante. Le marsouin commun a récemment été désigné par le COSEPAC comme étant une espèce préoccupante, plutôt que menacée. En outre, bien qu'il n'y ait pas de stratégies de rétablissement, de plans d'action ou de plans de gestion en place, deux stratégies à l'état d'ébauche, soit une pour le loup de mer, l'autre pour la tortue luth, seront bientôt disponibles.
3. Section 5.1.1, Pêches commerciales – Les pétoncles sont également récoltés par 4 à 5 pêcheurs près du bassin Carson/Lilly, au nord de la zone 3NO et à la limite sud de la zone 3L. Il s'agit d'une pêche pulsatoire qui peut être effectuée sporadiquement d'une saison à l'autre. Le turbot fait également partie des espèces pouvant être capturées dans la zone, mais on le trouve principalement dans les eaux plus profondes, soit à plus de 250 m de profondeur dans la zone 3L.
4. Section 6.1.2.2, page 37 : Les renseignements présentés ici ne sont pas suffisants pour permettre au lecteur d'arriver à la même conclusion, soit *que l'utilisation des canons à air n'a pas entraîné d'effet évident sur le comportement des baleines à fanons*. Les seules données présentées suggèrent que ces baleines ont été observées en moyenne à 812 m de la zone dans laquelle les canons à air étaient utilisés comparativement à l'endroit où les baleines se trouvaient lorsqu'aucun canon n'était utilisé. Il est recommandé d'ajouter des observations supplémentaires pour étayer la conclusion de l'absence d'effet.
5. Section 6.1.2.2, page 40 : Encore une fois, les renseignements présentés ici ne sont pas suffisants pour permettre au lecteur d'arriver à la même conclusion, soit *que l'utilisation des canons à air n'a pas eu d'effet évident sur le comportement des dauphins*. Les seules données présentées suggèrent cependant certaines différences statistiquement importantes dans les distances radiales par rapport à la zone dans laquelle les canons à air étaient utilisés comparativement à l'endroit où les dauphins se trouvaient lorsqu'aucun canon n'était utilisé. Il est recommandé d'ajouter des observations supplémentaires pour étayer la conclusion de l'absence d'effet. En outre, si des références statistiques sont ajoutées, la pratique courante veut que des statistiques complètes (une valeur pour N , des plages de données et des valeurs p) soient également fournies, ce qui aiderait le lecteur à valider les conclusions.

6. Section 6.1.2.2, page 40, dernier paragraphe : *La vitesse de nage observée des dauphins n'appuyait pas l'hypothèse selon laquelle ils seraient plus susceptibles de nager rapidement pendant les opérations sismiques.* La vitesse de nage observée a-t-elle été chronométrée? Aucune méthode présentée ne permet au lecteur de comprendre d'où vient cette conclusion. Le MPO recommande donc de fournir plus de renseignements à cet égard.
7. Section 6.1.2.5, page 44 : Lors de l'examen des effets physiologiques ou des lésions non auditifs possibles, il est indiqué que de tels effets puissent se produire lorsque *le son est fortement canalisé avec une perte par propagation inférieure à la normale.* Si cette supposition est fondée sur la recherche, une citation tirée de la littérature devrait être ajoutée. Le lecteur serait également mieux informé si les circonstances dans lesquelles cet événement pourrait se produire étaient présentées ou s'il était orienté vers des recherches permettant de qualifier ou de quantifier ce phénomène. Les spéculations sur les pertes par propagation mentionnent également la nécessité d'améliorer la modélisation de la propagation du son dans cette région.
8. Section 6.2.4, page 48 : Cette section et la section 2.3 (0-p) de la description du projet utilisent différentes unités pour décrire le niveau sonore (efficace) associé au réseau de canons à air. Pour faciliter la comparaison, soit les deux unités devraient être utilisées dans chacune des descriptions ou une seule unité devrait être choisie. Une coquille figure également dans la version anglaise (« were » plutôt que « where ») dans l'avant-dernière ligne.